

Du 3 au 10 juillet

DES
« VERNETTES » POUR
Y VOIR CLAIR !

12-16 ans

L'aventure continue dans la forêt **sauvageonne de Valdieu-Lutran** ! Six mares ont été créées l'année passée grâce à une équipe d'ados de tonnerre ! Nous aurons huit jours pour **découvrir la vie qui s'est installée dans ces jeunes mares**, aménager un sentier pour découvrir ce lieu magique...

Mais surtout pour **profiter de l'été avec une bande de jeunes qui a la pêche** ! Avec des grands jeux en forêt, des nuits à la belle, des affûts pour surprendre des chevreuils, un renard... Et comme **les Vernettes**, ce sera vraiment vos **vacances** vous pourrez vous faire plaisir en animant la vie du groupe et en créant à l'envie des veillées au coin du feu, des soirées sketches et autres délirés quotidiens !

Et bien sûr la glandouille aura toute sa place (pas fous!).

Alors bienvenue aux **naturalistes**, aux **artistes**, comme aux **flâneurs** et autres vagabonds !



Hébergement : sous tentes à Valdieu Lutran.

Sanitaires et douches en dur à la salle communale de Valdieu Lutran.

Tarif : 175 euros.

Groupe : 20 participants maximum.

Inscriptions : Ce camp a été organisé par un groupe de jeunes qui se réunit toute l'année. Les inscriptions sont ouvertes pour tous. Toutefois, pour conserver la cohérence globale du projet, les jeunes ayant participé à son organisation sont prioritaires jusqu'au 16 mai inclus.

Attention, chaque jeune devra amener son vélo et son casque.

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.



Renseignements pratiques
pour les camps de vacances

Transport sur les lieux de camp : les jeunes seront acheminés sur les lieux de camp par leurs parents ; Pensez au co-voiturage !

Hébergements : tous nos camps ont lieu sous tentes, au plus près de la nature. Douches et sanitaires sont parfois rustiques !

Repas : nous attachons une grande importance à la qualité des repas de nos camps. Les jeunes participent à leur conception et les produits proposés aux enfants sont autant que possible issus de l'agriculture locale ou biologique. Certains repas sont végétariens.

Taux d'encadrement : un adulte pour 5 jeunes.

Dossier complémentaire : un dossier complémentaire au dossier d'inscription vous est envoyé avant le début du séjour. Il vous donne notamment tous les renseignements pratiques (trousseau, lieu de rendez vous, etc...). De plus, une réunion d'information est programmée à la fin du mois de juin.



N'hésitez pas à nous appeler pour des renseignements complémentaires au 03 89 08 07 50 !

Conditions générales

- 1- Inscrivez votre enfant en téléphonant au 03 89 08 07 50 de 9h à 17h30 ou par e-mail : bb.mns@orange.fr ou contact@maison-nature-sundgau.org.
- 2- Suite à votre appel, un bulletin d'inscription, une autorisation parentale d'intervention en cas d'accident et une fiche sanitaire de liaison vous seront transmis par courrier.
- 3- Renvoyez le tout accompagné de votre règlement complet à la Maison de la Nature du Sundgau.
- 4- Attention : les jeunes doivent s'inscrire à la totalité du séjour. **L'inscription n'est ferme qu'à réception du règlement total qui doit nous parvenir avant le 17 juin 2011.** Si le règlement n'est pas parvenu dans ces délais à notre secrétariat, la place sera attribuée à un enfant en liste d'attente.
- 5- A la réception du règlement, une facture faisant office de confirmation vous sera envoyée.
- 6- pour les camps et les chantiers, un dossier complémentaire d'information vous parviendra également.

Pour les accueils de loisirs, les jeunes doivent avoir 5 ans révolus

7- en cas d'annulation :

De votre part : Si l'annulation d'une inscription survient dans les 10 jours précédant le début du stage, et si la place ne peut être attribuée à un jeune en liste d'attente, nous gardons la totalité des frais d'inscription (sauf cas de force majeure : maladie ou accident). En cours de séjour, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie ou accident) ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de force majeure, le remboursement se fera prorata-temporis.

De notre part : quelle qu'en soit la raison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés, à l'exclusion de toute autre indemnité. Si le directeur du camp estime que le comportement d'un jeune peut porter préjudice à la vie du groupe ou à sa sécurité, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement. Les frais occasionnés par ce renvoi seront intégralement à la charge des familles.

MODE DE RÈGLEMENT

Les règlements se font par chèques bancaires, postaux, par chèques vacances ANCV ou par bons CAF. Nous vous fournissons, sur demande, des attestations de séjour pour votre comité d'entreprise. Un règlement en plusieurs fois est possible, contactez-nous.

EQUIPEMENT

Prévoir une tenue adéquate pour les sorties de terrain (vêtements de pluie, bottes, etc.). Les enfants en ALSH doivent apporter une paire de chaussons pour les activités d'intérieur. Pour les camps de vacances et les chantiers, un dossier complémentaire vous sera transmis lors de l'inscription.

ENCADREMENT

Le nombre d'adultes encadrant est de un pour 6 enfants au minimum. Les animateurs possèdent notamment les diplômes requis par la législation en matière d'encadrement de jeunes.



Crédit Mutuel